

Représentants des Parents d'Elèves du Collège du Pays d'Orthe - Peyrehorade

Chers parents,

Les premiers conseils de classes vont arriver **à grands pas**.

Le délégué représente tous les parents de la classe aux trois conseils de classe qui ont lieu dans l'année.

Ce sont des moments importants dans la vie scolaire de vos enfants. Il est aussi le porte-parole des parents tout au long de l'année auprès de l'administration et des professeurs.

Ci-joint une note, vous rappelant le rôle du délégué de classe. Nous nous tenons aussi à votre disposition pour de plus amples informations.

Merci de nous retourner vos candidatures soit par mail, soit par téléphone.

Afin d'une meilleure organisation, un référent est mis à votre disposition par niveau de classes.

Contact :

- 6^{ème} Mme LEROY Estelle leroy5.e@wanadoo.fr
Mme LAFITTE Sylvie ericcarresse-castera@orange.fr - 06.86.87.41.31
5^{ème} Mme Chedeville Isabelle chedeville.isabelle@sfr.fr - 06.03.39.55.98
4^{ème} Mme ARGUELLES Grâce arg.grace3@gmail.com - 05.58.98.77.33
3^{ème} Mme MERCIER Angélique 2anges@sfr.fr - 06.13.96.42.70

Une réunion d'information au sein de l'établissement sera organisée le

14 novembre 2016 à 18h00.

Nos enfants ont besoin de nous et espérons vous voir nombreux.

Mme MERCIER Angélique
06.13.96.42.70
2anges@sfr.fr

Représentants des Parents d'Elèves du Collège du Pays d'Orthe - Peyrehorade

LE ROLE DES PARENTS DELEGUES AU CONSEIL DE CLASSE

Le rôle des parents délégués pendant le conseil de classe est double :

- Transmettre au conseil de classe toute remarque que les parents désirent formuler concernant la classe ou leur enfant.
- Informer, par un compte-rendu distribué aux parents, des discussions et conclusions du Conseil de Classe.

Le conseil de classe constitue donc un organe d'informations réciproques, de dialogue, de coordination de points de vue différents dans lequel le parent-délégué aura toute sa place. Il se réunit à la fin de chaque trimestre.

COMPOSITION :

- Le Chef d'Etablissement ou son représentant assure la présidence,
- Les Personnels enseignants de la classe
- Les 2 délégués Parents, (et 2 suppléants)
- Les 2 délégués Elèves,
- Le Conseiller d'Education,
- Le Conseiller d'Orientation,
- En cas de besoin : le Médecin scolaire, l'Assistante Sociale, l'Infirmier(e).

AVANT LE CONSEIL :

- S'assurer que les parents ont bien connaissance des noms, mails et/ou téléphones des parents délégués.
- Prendre contact avec les autres délégués titulaires ou suppléants, de votre classe, prévenir votre suppléant si vous ne pouvez participer au conseil.
- Prendre contact avec le professeur principal.
- Prendre contact avec les délégués-élèves pour faire le point avec eux sur les sujets qu'ils souhaitent évoquer.
- Connaître l'emploi du temps de la classe.
- Connaître le nom de chaque professeur.
- Préparer une liste des élèves de la classe avec une colonne par matière pour relever les notes et commentaires.

QUESTIONNAIRE:

- Il faudra passer un questionnaire aux parents de la classe avant le conseil, le faire passer par votre enfant, au délégué-élève qui les distribuera et précisera l'urgence du retour qui se fera par la même voie. Cette distribution pourra également se faire par courrier électronique.
- Avant le conseil de classe, faire une synthèse.
- Préparer les questions à poser lors du conseil.

PENDANT LE CONSEIL :

- Demander que les personnes se présentent.
- Si besoin, demander aux professeurs de parler plus lentement, ne pas hésiter à faire répéter.
- Aider les élèves délégués à s'exprimer, relancer, si nécessaire, leurs questions restées sans réponse.
- Intervenir au nom des parents et enfants de la classe et non pas pour son propre enfant.
- Avoir une attitude positive : pas de critiques systématiques mais proposer des solutions réalisables
- aux problèmes soulevés. (Eviter toute agressivité, ce qui n'exclut pas la fermeté des propos)
- Ne pas se laisser 'enfermer' dans le piège des notes et des appréciations sur le travail scolaire
- uniquement. Essayer de comprendre l'enfant, d'apporter un point de vue plus global, un point de vue
- de parent.

APRES LE CONSEIL COMPTE RENDU :

- Il est important de faire un compte-rendu, même bref. (Ne pas oublier de mentionner vos noms, mail et/ou téléphone).
- Préciser les questions posées par les parents ou les élèves et indiquer les réponses données
- Noter le niveau moyen de la classe (notes moyennes ou appréciations) afin de voir l'évolution globale les trimestres suivants.
- Transmettre votre compte rendu aux Représentants des Parents d'élèves pour qu'il puisse être envoyé aux familles par mail.
- Faire remonter aux parents représentants au Conseil d'administration les points susceptibles d'être évoqués lors du CA, et veiller à en avoir le retour.
- Conserver une discrétion totale sur tous les problèmes particuliers. Seuls les parents de l'enfant doivent connaître ce qui est dit sur leur enfant.

RAPPEL:

Les informations personnelles ne doivent pas apparaître sur le compte rendu, mais les parents peuvent vous questionner. Il est formellement interdit dans le compte-rendu de divulguer des informations personnelles (atteinte à la vie privée).

Noter les heures d'absence des professeurs (courtes ou longues) non remplacées ou rattrapées en précisant la date, la matière, le nombre d'heures.

Ce document se veut informatif, pas exhaustif.

Mme MERCIER Angélique
06.13.96.42.70
2anges@sfr.fr